



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 13 mars 2023 à 18h30

---

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize mars à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

#### Étaient présents :

Mesdames : Nathalie DULIZE, Sylvie DUBOIS, Jacqueline LA ROSA.

Messieurs : Lionel BOLAND, Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Dominique DAVARD, François GRAND, Pascal JACQUES, Olivier KERBART, Stéphane MOREAU, Jean-Louis RAT, Damien VOLTOLINI.

#### Absentes :

Mesdames Françoise LEVERGE, Sylvie PELTA.

Secrétaire de séance : Damien VOLTOLINI

#### **Début de la séance : 18h30**

Le procès-verbal du six février deux mille vingt-trois a été adopté au début de la séance. Lecture des délibérations y afférentes a été faite. Les Conseillers Municipaux ont signé le registre des procès-verbaux.

#### **L'ordre du jour est suivi dans l'ordre de la convocation :**

##### **1) Recrutement de deux vacataires pour l'encadrement des séances de piscine :**

Recrutement de deux vacataires permettant d'assurer l'encadrement des élèves de l'école de Prey pour les activités de la piscine à la Base Aérienne 105, tous les lundis de 14 à 15 heures, entre le 6 mars et le 26 juin 2023.

Taux horaire : 34,85 € brut par séance.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour l'adoption de cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.**

##### **2) Modification Convention Siège 27 / Commune de Prey**

Par la délibération 2022/01-05 le Conseil Municipal avait validé une convention avec Siège 27 pour la réalisation de travaux de remplacement d'éclairages d'ancienne génération par un format LED, sur une partie du village (3<sup>e</sup> opération menée depuis 2020). Le budget prévisionnel des travaux était de 20000 €, avec un reste à charge de

1/3 pour la Commune, soit 6666,67 €.

Les travaux ont bien été réalisés, mais pour un total de 21000€ ; la part de la Commune restant de 1/3, passe à 7000 €.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour la validation de la nouvelle convention tarifaire. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision.**

### **3) Projet Renouveau guirlandes de Noël :**

Le Maire présente, sous format STOP, le dossier détaillant une proposition d'achat d'une seconde série de 10 guirlandes LED, en complément des 10 guirlandes achetées en 2022. Le choix se porte sur des modèles colorés, à acheter auprès du même fournisseur qu'en 2022, à nouveau sous format « produit reconditionné », la qualité du matériel acheté en 2022 donnant entière satisfaction. A noter que ces guirlandes bénéficient actuellement d'une période de soldes de 50 %. Le devis présenté est de 1350 € HT (1620 € TTC).

Ce projet fera l'objet d'une demande de Fonds de Concours auprès EPN.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision (demande de fonds de concours).**

### **4) Evolution du contrat de location de la Salle des Associations :**

A) Faisant suite aux nombreuses remarques remontées en 2022 au sujet du forfait ménage de 75 € demandé aux Associations lors des locations de la Salle, et sur proposition de la Commission Finance au regard de la gestion rigoureuse des comptes en 2022, le Maire présente aux conseillers la suppression de ce forfait et explique que cette décision pourrait être revue en cas de restitution de la salle dans un état dégradé.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour cette proposition.**

B) Lors de cet échange, au regard de la demande et de la spécificité de cette date, proposition de faire évoluer le tarif de location de la salle pour le week-end du 31 décembre. Ainsi, une ligne supplémentaire serait créée dans nos tarifs, sur la base suivante :

Pour les habitants de Prey dans le cadre d'une fête familiale : 700 € (tarif inchangé)

Pour les Extérieurs ou une Association : 1250 €

Autre évolution du contrat de location : il sera précisé l'interdiction d'introduire à l'intérieur de la salle, tout véhicule ou autre objet volumineux risquant d'abîmer les locaux.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour ces deux propositions.**

C) Des représentants de la Paroisse catholique d'Evreux Grand Sud dont dépend Prey ont demandé la location de la Salle des Associations pour une réunion sur un week-end de septembre 2023. Proposition de location à titre gracieux.

**Vote : la majorité des élus présents valide cette proposition avec 12 voix pour, 1 abstention, 1 vote contre.**

D) Jacqueline La Rosa et Olivier Kerbart présentent, sous format STOP, le projet qu'ils ont mené pour équiper la salle d'un rideau de scène. Trois devis ont été demandés.

La proposition présentant le meilleur rapport qualité prix émane de Mondial Tissus pour la fourniture du matériel et de 2MS27 pour l'installation, pour un montant total de 2448,12 € TTC.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour cette proposition. Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder aux démarches inhérentes à cette décision (demande de fonds de concours).**

#### **5. Organisation estivale Secrétariat Mairie :**

Au regard des deux années précédentes montrant une baisse importante de l'activité entre le 14 juillet et le 15 août, proposition de fermer le Secrétariat de la Mairie durant 3 semaines, précisément du mardi 25 juillet 2023 au mardi 15 août 2023. Durant cette période, seules les demandes urgentes type Etat Civil seront traitées par des Elus présents.

Il est d'ores et déjà demandé aux administrés d'anticiper toute demande non urgente, notamment concernant les dossiers d'urbanisme.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour cette proposition.**

#### **6) Questions diverses**

A) Nathalie DULIZE propose l'organisation d'une fête de Noël pour les enfants du village et leurs parents. Le projet consiste à proposer un spectacle et un goûter dans la Salle des Associations, l'après-midi d'un dimanche de décembre 2023.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour cette proposition. Mme DULIZE affinera son projet, l'organisation de la journée sera portée par l'ensemble des Elus.**

B) Sylvie DUBOIS travaille sur l'organisation d'un « Repas des Anciens », sur le même principe qu'en 2022. La date retenue est le dimanche 15 octobre 2023 (repas et animation musicale).

C) Ancienne Gare : on constate qu'une porte d'entrée du bâtiment, murée depuis plusieurs années, a été descellée : le conseil prend note et prévoit des travaux de reconstruction sous forme d'un mur en parpaings, à réaliser localement par l'équipe technique.

**Il est ainsi rappelé que l'accès du bâtiment est strictement interdit à tous en raison de la vétusté du bâtiment (une signalisation est en place). La Mairie décline toute responsabilité en cas d'infraction.**

D) Point sur l'organisation de la Fête « Tout ce qui roule sans moteur » organisée par le Comité des Fêtes le samedi 13 mai 2023. Sur proposition de la Commission Finance, proposition d'accorder une aide exceptionnelle de 800 € afin de financer les prestataires qui évolueront durant cette journée.

**Vote : 100 % des élus présents (soit 13 voix) votent pour cette proposition qui sera intégrée dans le budget 2023.**

**La séance est levée à 19h55.**